

Certificat d'Aptitude Professionnelle Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

Le petit +

Formation possible en apprentissage sur la 2^{ème} année ou en 1 an si vous avez un diplôme équivalent ou supérieur au CAP



L'élève devient menuisier en agencement. Il peut alors, à partir d'instructions précises, réaliser et poser des ouvrages, en bois et matériaux associés en prenant compte des impératifs de qualité, de sécurité, de temps et de gestion de fabrication.

La formation

Disciplines

Horaire Hebdomadaire Indicatif

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	15h	16h
Dessin Technique	2h	2h
Français-Histoire-Géographie	2h + 1h30 co-inter	2h + 1h30 co-inter
Mathématiques-Sciences Physiques	1h30 + 1h30 co-inter	2h + 1h30 co-inter
Anglais	1h30	1h30
Prévention Santé Environnement	1h30	1h30
Arts appliqués	1h00	1h00
Éducation physique et sportive	3h	3h
Accompagnement personnalisé	2h	2h

Période de formation en entreprise

7 semaines

7 semaines

L'admission :

Les élèves issus des 3^{ème} de collèges, 3^{ème} d'insertion, 3^{ème} SEGPA peuvent rentrer en formation CAP.

Les débouchés :

Les titulaires de CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement peuvent entrer dans la vie active ou parfaire leur formation en poursuivant en Bac Pro technicien menuisier agenceur avec de très bons résultats en CAP.

